

Guide pour les NOUVEAUX ARRIVÉS Réfugiés



Toutes les personnes devant déposer une demande d'asile sont tenues, en vertu de l'article 22, paragraphe 2 de la "AsylG", de se présenter personnellement au Landeserstaufnahmeeinrichtung (LEA) à BOCHUM :

Landeserstaufnahmeeinrichtung Bochum (LEA)

Tél. : 0293182-6600

Courrier électronique : lea.asyl@bra.nrw.de

Heures de consultation de l'administration :

Du lundi au vendredi, de 8h à 16h



Ce que je dois faire une fois arrivé à Düsseldorf :

1. S'inscrire au premier accueil communal, Vogelsanger Weg 49

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h.

Le premier accueil communal aide à la demande d'aide financière (prestations pour demandeurs d'asile = Asylbewerberleistungen ou revenu de citoyenneté = Bürgergeld).

2. Se rendre au service de santé publique

(Gesundheitsamt) Kölner Str. 180, 40227 Df.

Du lundi au vendredi de 8h à 12h, du lundi au jeudi de 13h à

15h30. Un examen médical est effectué. Ensuite, vous

recevrez un **certificat de santé** (Gesundheitszeugnis) et une

attribution (Zuweisung) d'un logement urbain.

Exemple d'attribution



3. Voir de quel logement il s'agit

Le logement qui vous a été attribué se trouve sur une liste municipale, triée par arrondissement. **Cliquez sur les arrondissements et comparez-les à votre adresse d'attribution.**



4. S'inscrire auprès de la ville au bureau des citoyens (Bürgerbüro), Willi-Becker-Allee 7, 40227 Düsseldorf.

Avec l'assignation, vous rendez au logement assigné. Avec l'assignation, vous inscrivez au bureau des citoyens. Le bureau des citoyens se trouve au rez-de-chaussée : il est préférable de venir le matin. Vous y recevrez une confirmation d'inscription (**Meldebestätigung**).

Example
Meldebestätigung:



5. Demander un permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis) en ligne auprès du service des étrangers (Ausländeramt)

[>>> vers le formulaire de contact en ligne](#)

Envoyer la confirmation d'inscription en annexe !

